COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 27 JUIN 2024

L'an deux mille vingt quatre, le vingt sept juin à dix huit heures, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du vingt et un juin, s'est réuni dans la salle du conseil à la Communauté de Communes des Deux Rives à VALENCE D'AGEN sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2024CC7-5-1-73

OBJET : PROGRAMME 2024 DE RÉALISATION DE TROTTOIRS DANS DIFFÉRENTES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES
APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
TROTTOIRS RUE DES JARDINS À SAINT ANTOINE

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	:	M. RENAUD Olivier
	:	M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	:	M. GIL Mathieu (en remplacement de M. MARTIN Henri)
Commune de CASTELSAGRAT	:	Mme FILLATRE Francine
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	:	M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	:	M. TERRENNE Jean-Paul (pouvoir donné à M. RENAUD Olivier)
Commune de DUNES	:	M. ALARY Alain
	:	Mme BOUVIER Lina (pouvoir donné à M. ALARY Alain)
Commune d'ESPALAIS	:	M. PINCEMIN Bernard
Commune de GASQUES	:	M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	:	M. BENOIT Pascal
	:	Mme CHARPENTIER Pierrette (pouvoir donné à M. BENOIT Pascal)
Commune de GOUDOURVILLE	:	M. BARROS Gérard (pouvoir donné à M. BOUYAT Daniel)
	:	M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	:	Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	:	M. DOUSSON Bruno
	:	Mme VRECH Régine (pouvoir donné à M. DOUSSON Bruno)

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

Commune de LE PIN	:	M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	:	Mme MAERTEN Marie Bernard
	:	M. RAUZY Jean
Commune de MANSONVILLE	:	Mme GUIZOT Danièle (en remplacement de Mme ESCUDE Vanessa)
Commune de PERVILLE	:	M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	:	M. DELACHOUX Jean Paul
Commune de SAINT ANTOINE	:	M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	:	M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	:	M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	:	M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	:	M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	:	Mme CHAPUS Marie-Dominique (en remplacement de M. BOISSEAU Christophe)
Commune de VALENCE D'AGEN	:	M. BAYLET Jean Michel
	:	M. GROUSSOU Bernard
	:	Mme LECORRE Christiane
	:	M. LOPES Ernest
	:	Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à Mme LECORRE Christiane)
	:	M. ZANIN Daniel
	:	Mme HOHOL Elisabeth
	:	M. ZMUDA Patrick
	:	Mme FURLAN Josiane

Absents excusés :

Commune de DONZAC	:	Mme GAILLARD Elisabeth
Commune de MERLES	:	M. SERGAS Serge
Commune de MONTJOI	:	M. EURGAL Christian
Commune de SAINT LOUP	:	M. REBEL Stéphane
Commune de SAINT MICHEL	:	M. DUPOUY Joël
Commune de VALENCE D'AGEN	:	Mme BRU Laetitia
	:	M. GIL Philippe
	:	Mme LAROUSSINIE Francine

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	:	Directeur Général des Services
Mme DABERNAT Chrystelle	:	Attaché Territorial

Monsieur Guy MERIEL a été désigné Secrétaire de séance.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-54 du Code de la justice Administrative.
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX
Tél. : 05.63.29.92.00 – Fax : 05.63.29.92.01
Site : http://www.cc-deuxrives.fr
Email : info@cc-deuxrives.fr

2024CC7-5-1-73

OBJET : PROGRAMME 2024 DE RÉALISATION DE TROTTOIRS DANS DIFFÉRENTES COMMUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT
TROTTOIRS RUE DES JARDINS À SAINT ANTOINE

Lors de la commission voirie du 5 mars 2024, un programme de création et d'amélioration des trottoirs sur l'ensemble du territoire de la CC2R a été validé. Ce programme a été voté en conseil communautaire le 8 avril 2024. Il a pour vocation la sécurisation des cheminements piétons par leur aménagement, leur création, leur élargissement ou la reprise du revêtement existant selon les cas.

Le Président propose d'approuver ce programme et de solliciter le Département du Gers pour obtenir une aide financière pour le dossier suivant :

SAINT ANTOINE :

Rue des Jardins : Aménagement de voirie et trottoirs

Cette voie est le lien principal entre la Mairie et l'Église permettant la rentrée directe dans le bourg de la Commune. Actuellement l'étroitesse de la voirie et les largeurs variables du domaine public ne permettent pas de faire cohabiter un cheminement piéton normalisé et la circulation des voitures.
Il est envisagé de donner la priorité au piéton par la création de trottoirs au même niveau que la voirie, délimités par des bordures caniveaux. Il est prévu la création d'une zone de rencontre à 20 Km/h.
La réalisation des trottoirs sera en matériaux filtrants et béton clouté devant les accès aux habitations, dans le périmètre de l'Église et en continuité de l'existant au niveau de la rue de la Commanderie. Des trames en pierre calcaire seront posées pour guider l'écoulement des eaux de ruissellement en surface et délimiter les joints de dilatation. L'aménagement sera en continuité avec les matériaux existants sur la rue des Taste - Vins et la rue de la Commanderie déjà équipées de trottoirs dans la même configuration et en harmonie avec l'Église.

Début des travaux : Septembre 2024
Fin des travaux : Décembre 2024

Le montant estimatif de l'opération estimé s'élève à **116 000 € HT** (soit 139 200 € TTC)

- **Conseil Départemental (30%) : 34 800 €**
- Autofinancement : 81 200 €

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

- d'approuver le programme de création et d'amélioration des trottoirs sur l'ensemble du territoire de la CC2R,

- de solliciter le Département du Gers pour obtenir une aide financière.

Fait à Valence d'Agen, le 27 juin 2024

Au registre sont les signatures
Pour extrait conforme

A Valence d'Agen, le 28 juin 2024

Le secrétaire de séance
Monsieur le Maire GASQUES

Guy MERIEL

Le Président de la Communauté de Communes des Deux Rives

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES DEUX RIVES

Jean-Michel BAYLET

Certifié exécutoire
Reçu en Préfecture le 09 JUIL. 2024
Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le 09 JUIL. 2024

AR Préfecture

Programme 2024 réalisation trottoirs APPRO PROJET - PLAN FINANCEMENT jardins saint antoine

Identifiant unique de l'acte :	082-248200016-20240627-2024CC7_5_1_73-DE
Numéro d'acte :	2024CC7_5_1_73
Date de décision :	27/06/2024
Nature :	DELIBERATIONS
Code matière :	7-5-1-0-0 (Finances locales / Subventions / demandées)
Fichier acte :	2024CC7-5-1-73 Programme 2024 réalisation trottoirs APPRO PROJET - PLAN FINANCEMENT jardins saint antoine.pdf
Collectivité émettrice :	cc-des-deux-rives
Acte transmis par :	Sophie PONTARINI
Date d'envoi de l'acte :	09/07/2024 11:40:07
Date de réception de l'AR :	**09/07/2024 11:40:34**